
Ville de ROYAN

Réunion du 1er Mars 1960

OBJET :

Orgues du Temple

60.023

L'an mil neuf cent soixante, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 25 Février 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Biscaye, Mouchot, Lanussé, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Massé, Fontanille, Mongrand, Reix, Berland, Flahaut, Narteau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Gachet par M. Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bétous ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite d'un appel d'offres pour la reconstitution des orgues du Temple, l'entreprise SCHWENKEDEL de Strasbourg a été la moins disante pour la somme de 3.775.000 frs

La créance dommages de guerre s'élève à 107.620 frs valeur 1939, soit au coefficient 31,20 : 3.368.506 frs ou 33.685 NF 06

Il est proposé au Conseil Municipal de financer la partie non couverte par le D.G. pour prélèvement sur les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de M. Lenfant expert chargé de l'évaluation et de la reconstitution des orgues du Temple

Vu l'avis de la Commission des Travaux et de la Commission des Finances

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise SCHWENKEDEL de Strasbourg d'un montant de 3.775.000 frs soit 37.750 frs.

- d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Lenfant, expert chargé de l'évaluation et de la reconstitution, une convention d'honoraires

- de prélever sur le ch XXXI Dépenses Imprévues une somme de 5.000 NF
(500.000 frs) pour le règlement de la partie non couverte par la créance
D.G. et les honoraires correspondants

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 4 Avril 1960
Le Sous Préfet : J. VACHEL



[Handwritten signature]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 5 Avr 1 1960
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]